

#### PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UP/Secrétariat de la CDPENAF Affaire suivie par : Dominique BERTHONNEAU

Tours, le 25 octobre 2019

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

#### Séance du 10 octobre 2019

## I – <u>OBJET</u>: ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Cormery

1-2 - Adresse du pétitionnaire : Mairie

18 Place du Mail 37320 Cormery

1-3 - Référence du dossier : Déclaration de Projet n° 1 : mise en compatibilité du Plan Local

d'Urbanisme de Cormery

1-4 - Objet du dossier : Mise en compatibilité pour permettre la reconversion d'une friche

industrielle MEAC (extraction de pierres) zone UX en 1AUa et

réduction d'une zone N et un EBC

#### II - RÉGLEMENTATION APPLICABLE:

#### 2-1 - Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51 Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime

#### III - ÉTAIENT PRÉSENTS:

#### Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Damien LAMOTTE, Directeur Départemental des Territoire d'Indre-et-Loire, représentant la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Thierry TRETON, Adjoint au Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Julien PRÉSENT, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Daniel BORDIER, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Adrien BERNARD, représentant le Président de la Chambre des Notaires
- Monsieur Antoine REILLE, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Jacques LE TARNEC, représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire
- Monsieur Jacques THIBAULT, représentant le porte parole de la Confédération Paysanne de Touraine <u>Pouvoirs</u> :

- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Joël BOISARD, Co-Président de Terres de Liens a donné son pouvoir à Monsieur Jacques THIBAULT, représentant le porte parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Lilian GIBOUREAU, représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité a donné son pouvoir au représentant du Directeur de la Direction Départementale des Territoire d'Indre-et-Loire (Thierry TRETON)
- Monsieur Nicolas STERLIN représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles a donné son pouvoir au représentant du Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire (Franck MALLET)
- Monsieur Gaby BARILLET, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (GASCHET Jean-Pierre)
- Monsieur Daniel LANGÉ, représentant le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle a donné son pouvoir au représentant du Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire (LE TARNEC Jacques)

# IV- : <u>Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de Projet – Mise en compatibilité n° 1 du PLU de Cormery relative à la reconversion d'une friche industrielle MEAC - (Avis simple) :</u>

- Considérant que le projet consiste à la reconversion d'une friche industrielle MEAC (extraction de pierre), située en entrée de ville, afin de réaliser un programme d'habitat,
- Considérant que le projet conduit à déconstruire une friche industrielle (démolition des bâtiments existants) et à modifier le zonage UX du PLU en zone à urbaniser dite « 1AUa » à vocation d'habitat,
- Considérant que la mise en œuvre du projet nécessite d'une part, de réduire la zone N et une partie d'EBC le long de la voirie, et, de reclasser la zone urbaine UX correspondant au rebord de coteau (arrière des bâtiments industriels) en zone N d'autre part,
- Considérant l'incompatibilité du PLU en vigueur et notamment du PADD pour la réalisation d'un programme de logements sur le site MEAC.
- Considérant que le projet à pour objectif la construction de nouveaux logements avec une densité de 15 logts/ha.
- Considérant que le projet n'est pas consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

#### 1 avis :

Le projet recueille 18 votes favorables sur 18 votants au regard de l'application de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un <u>avis favorable</u> à ce projet.

Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et par délégation Le Président de séance,

Signé

**Damien LAMOTTE**